



Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

A.C.V.S.C

Association Loi 1901
RNA W 801 002 763
Rue Parmentier, Brighton-les-Pins
80410 – CAYEUX-SUR-MER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Odycé SAS – Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



A.C.V.S.C

Association Loi 1901

RNA W 801 002 763

Rue Parmentier, Brighton-les-Pins

80410 – CAYEUX-SUR-MER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association A.C.V.S.C,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.C.V.S.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

A.C.V.S.C

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

- Les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.
- La note « faits caractéristiques de l'exercice » qui expose le passif éventuel relatif à la sous-activité de deux établissements ainsi que le traitement comptable retenu.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

A.C.V.S.C

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

A.C.V.S.C

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 juin 2026,
Le commissaire aux comptes,



Aurélie Lafitte

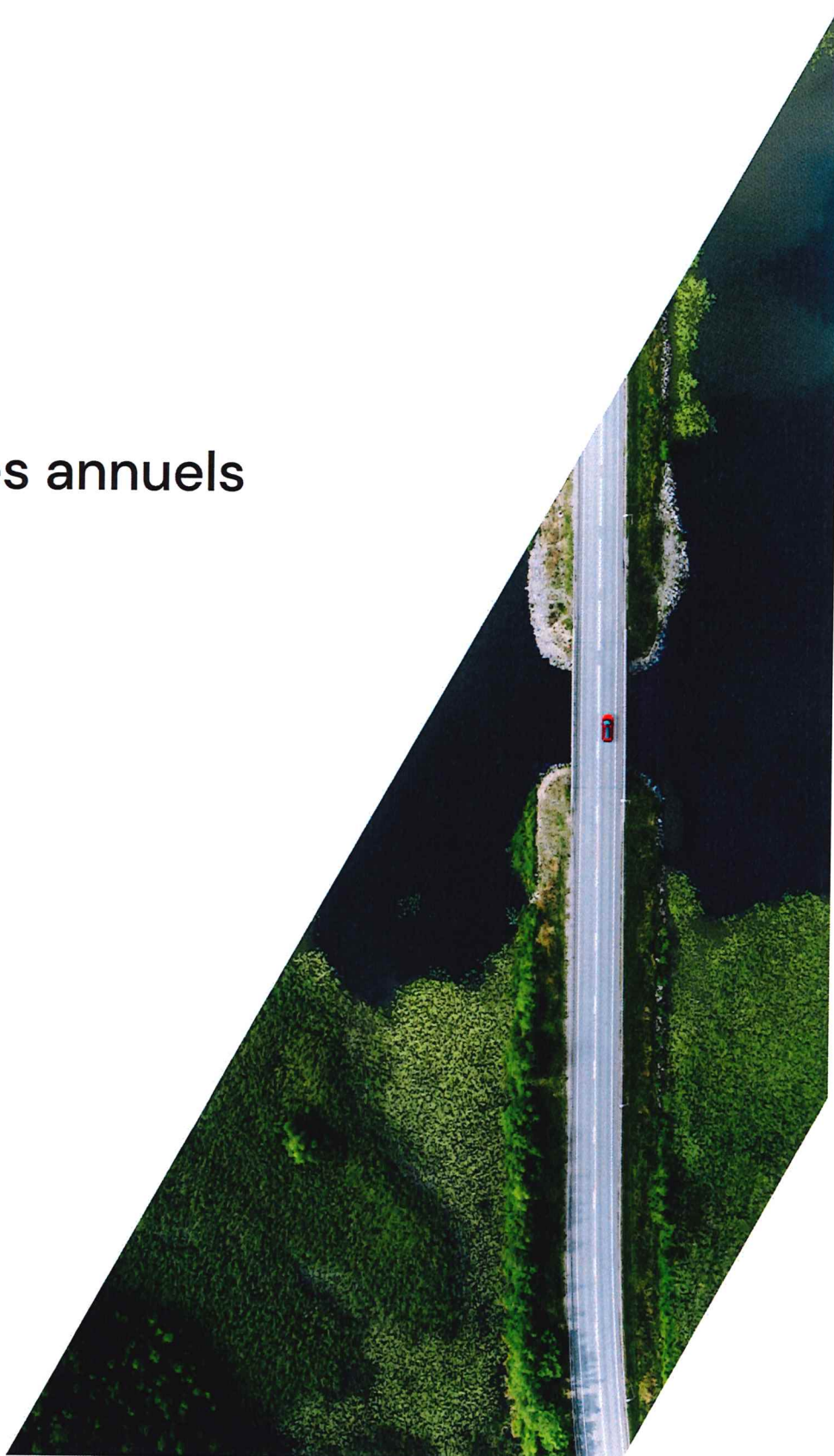
Odycé SAS

Membre de Moore Global



A.C.V.S.C.

Comptes annuels



22/07/2026 15:03:38

Page : 5 / 58

A.C.V.S.C.

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net	
Frais d'établissement (I)		82 110	50 070	32 040	38 448	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations corporelles	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 626	4 179	10 447	12 537
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
		TOTAL	14 626	4 179	10 447	12 537
		Terrains	200 375	20 626	179 748	179 748
	Constructions	8 763 435	5 458 134	3 305 300	3 468 377	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 974 643	1 633 601	341 042	282 302	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 138 329		1 138 329	178 208	
	TOTAL	12 076 782	7 112 362	4 964 420	4 108 637	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	4 066		4 066	4 066	
	Prêts					
Autres immobilisations financières		9 347		9 347	9 347	
	TOTAL	13 414		13 414	13 414	
Total (II)		12 104 823	7 116 541	4 988 282	4 134 588	
Actif circulant	Stocks et en cours		14 019		14 019	11 866
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	255 197		255 197	253 682
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	295 532		295 532	315 194
		Charges constatées d'avance	28 354		28 354	16 671
	TOTAL	579 084		579 084	585 547	
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	333 334		333 334	326 883
Disponibilités		3 504 150		3 504 150	2 293 647	
Total (III)		4 430 589		4 430 589	3 217 945	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		16 617 523	7 166 611	9 450 912	7 390 982	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	561 164	561 164
	Fonds propres complémentaires	107 249	107 249
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	45 734	45 734
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 687 671	2 687 671
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	-2 300 945	578 950
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Report à nouveau	-245 874	186 314
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 080 094	-94 876
Autres fonds propres	Excédent ou déficit de l'exercice	-271 800	-432 514
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-164 477	-334 559
	Situation nette (sous-total)	2 884 145	3 155 619
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	206 521	271 310
	Total (I)	3 090 666	3 426 930
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	256 213	289 746
	Total (II)	256 213	289 746
	Provisions pour risques	108 497	108 928
Fonds reportés et dédiés	Provisions pour charges	537 222	540 417
	Total (III)	645 719	649 345
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	3 511 598	1 437 131
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	3 047	
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	607 414	339 313
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 303 740	1 247 671
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 305	844
	Autres dettes	31 206	
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	5 458 312	3 024 959
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	9 450 912	7 390 982
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 305 187	
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.C.V.S.C.

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	260 113	283 962
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	252 218	240 526
	<i>dont parrainages</i>	4 704	3 754
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 803 234	7 653 751
	<i>dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	17 629	91 945
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	750	
	Utilisations des fonds dédiés	16 359	
	Autres produits	1 443 646	1 030 853
	Total des produits d'exploitation (I)	9 793 951	9 301 037
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 105 410	2 032 853
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	491 995	494 058
	Salaires	5 170 281	5 060 083
	Cotisations sociales	1 934 474	1 858 215
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	353 052	325 625
	Dotations aux provisions	14 003	7 912
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	34 654	27 076
	Total des charges d'exploitation (II)	10 103 872	9 805 822
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-309 921	-504 786
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	16 371	18 676
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	16 371	18 676
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	44 317	18 134
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	44 317	18 134
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-27 945	541
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-337 867	-504 245

A.C.V.S.C.

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	69 789	78 086
Charges exceptionnelles (VI)	Total		2 526
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		69 789	75 560
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)	3 723	3 830
Total des produits (I + III + V)		9 880 112	9 375 507
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		10 151 913	9 808 022
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-271 800	-432 514
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-164 477	-334 559
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



A.C.V.S.C.

Annexe



Association A.C.V.S.C.
Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos au 31/12/2025

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Règlement comptable	7
5.1.2	Dérogations	7
5.1.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	7
5.2	Changements comptables	7
5.2.1	Changement de réglementation comptable	7
5.2.2	Changement d'estimation	9
5.2.3	Corrections d'erreur	9
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	12
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Stocks et en cours	13
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	13
6.4	Fonds propres	14
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	14
6.4.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	18
6.4.3	L'excédent ou déficit de l'exercice	18
6.5	Fonds reportés et dédiés	19
6.5.1	Fonds dédiés	19
6.6	Provisions et passifs éventuels	21
6.6.1	Tableau de variation des provisions	21
6.6.2	Provisions réglementées	22
6.6.3	Provisions pour risques et charges	23
6.7	Dettes	25
6.7.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	25
7	Informations relatives au Compte de résultat	26
7.1	Résultats par activité ou établissement	26
7.2	Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement	26
7.3	Produits du compte de résultat	27

7.4	Contributions et charges des contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)	27
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	28
8	Informations relatives à l'effectif	28
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	29
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	29
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	29
11	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	31

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour but de prendre en charge des enfants, des adolescents et des adultes handicapés afin de les rendre plus autonomes, gère des Etablissements mixtes et des services nécessaires à ces personnes handicapées.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association créé et gère des établissements sociaux, médico-sociaux et d'hébergement nécessaire à l'accueil, l'éducation et la réinsertion des enfants, adolescents et adultes.

Les établissements et services gérés par l'Association sont notamment :

Un Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents (CPEA)

Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Un Foyer d'Hébergement (FH)

Un Foyer de Vie (FV)

Un Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie (SAVA)

D'une façon générale, l'Association peut mettre en œuvre tous les moyens utiles aux personnes handicapées accueillies au point de vue social, éducatif et culturel.

Les activités de l'association sont principalement situées sur la ville de Cayeux-sur-mer.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - / Constructions : 97 857 €
 - / Installations techniques, matériel et outillage : 59 832 €
 - / Matériel de transport : 79 319 €
 - / Matériel de bureau et informatique, mobilier : 2 883 €
 - / Immobilisations en cours : 960 120 €
- Autres moyens/dépenses engagées
 - / Les charges d'exploitation sur l'exercice 2025 s'élèvent à 10 103 873 €.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Sous-activité des établissements CPEA et MAS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les deux établissements gérés par l'association CPEA et MAS ont enregistré une activité inférieure à leurs objectifs prévisionnels :

- / CPEA : taux d'occupation de 80 % ;
- / MAS : taux d'occupation de 81 %.

Sur la base du tarif moyen journalier 2025 appliqué à l'écart entre l'activité budgétée et l'activité réalisée, le coût théorique de cette sous-activité est estimé à :

- / CPEA : environ 390 765 € ;
- / MAS : environ 345 022 €.

À la date d'arrêté des comptes, l'association n'a pas signé de CPOM pour ces 2 établissements avec son autorité de tarification. En conséquence, le risque d'une reprise par l'autorité de tarification, sous la forme d'un abattement de la dotation globale de financement en application des dispositions des articles R. 314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, ne présente pas à ce stade un caractère suffisamment probable pour justifier la comptabilisation d'une provision.

En application du principe de prudence et au titre de l'information requise sur les passifs éventuels, la situation de sous-activité est mentionnée dans la présente annexe. Le risque associé fera l'objet d'un suivi spécifique en 2026.

— Régularisation de la situation TVA / taxe sur les salaires des ESAT

L'association ACVSC gère deux ESAT : l'ESAT commercial, dont les activités de production et de commercialisation sont soumises à la TVA sur option, et l'ESAT social, dont les activités socio-éducatives sont exonérées.

Ces activités constituent des secteurs distincts au sens de l'article 209 de l'annexe II au CGI. Au cours de l'exercice 2025, l'association a mené à son terme, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, une procédure de régularisation consistant à :

- / Déduire la quote-part déductible de la TVA grevant les dépenses mixtes par application du coefficient de déduction prévu aux articles 205 et suivants de l'annexe II au CGI ;
- / Corriger en conséquence le rapport d'assujettissement servant de base au calcul de la taxe sur les salaires.

Cette régularisation s'est traduite par un produit de 405 K€ comptabilisé en produits d'exploitation sur 2025, se décomposant par 133 K€ au titre de la TVA (dégrèvements obtenus pour les exercices 2022 et 2023 par un avis de la DGFIP du 26 mai 2025, et régularisation de la TVA déductible 2024) et 272 K€ au titre de la réduction de la taxe sur les salaires. La rémunération du prestataire (fixée à 30 % des économies réalisées) a été comptabilisée en charges d'exploitation de l'exercice.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques suivantes :

- Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC N°2020-08 ;
- Règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- L'instruction comptable M22bis applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- Règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par les règlements précédents.

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

5.2 Changements comptables

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés au paragraphe 11 de cette annexe.

— *Au niveau du compte de résultat :*

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 13 106 € et concerne les opérations suivantes :

- / Remboursements de charges de personnel pour 516 €.
- / Refacturations de charges pour 12 590 €.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel (à préciser la nature) : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 632 € au compte 6491 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales ».
- / Refacturations de charges : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 9 744 € au compte 708 « Produits des activités annexes » dans le poste « Autres produits »

- / Indemnités d'assurance reçue relatives à (à préciser) : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 762 € au compte 7587 « Indemnités d'assurance » dans le poste « Vente de prestations de services ».
 - / Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 750 €.
 - / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- *Au niveau du bilan*
- / Les immobilisations corporelles en cours comptabilisés en 2024 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 178 209 € sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ». En 2025, les immobilisations corporelles en cours comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 1 138 329 €.
 - / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 16 671 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
- Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 28 355 € sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés. Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2 dans les deux premières colonnes du tableau.

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	96 737			96 737
Immobilisations corporelles	10 885 272	1 200 012	8 501	12 076 783
Immobilisations financières	13 414			13 414
Total	10 995 423	1 200 012	8 501	12 186 934

Les immobilisations financières correspondent aux souscriptions au capital et fonds de garantie des différents emprunts souscrits sur les structures.

Les acquisitions de l'exercice sont :

- Constructions : 97 857 €
- Installations techniques, matériel et outillage : 59 832 €
- Matériel de transport : 79 319 €
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : 2 883 €

Les sorties de l'exercice sont :

- Installations techniques, matériels et outillage : 2 383 €
- Matériel de transport : 6 118 €

Les mouvements sur les immobilisations en cours sont les suivants :

- Augmentation : 960 120 €

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements (b)						
			A	B	C	D
Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Cf. tableau ci-dessous	Cf. tableau ci-dessous	45 752	8 498		54 249
Immobilisations corporelles	Cf. tableau ci-dessous	Cf. tableau ci-dessous	6 776 635	344 229	8 501	7 112 362
Immobilisations financières	Cf. tableau ci-dessous	Cf. tableau ci-dessous				
Total			6 822 387	352 726	8 501	7 166 611

Les sorties de l'exercice étaient totalement amorties, soit :

- Installations techniques, matériels et outillage : 2 383 €
- Matériel de transport : 6 118 €

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Constructions : structure	Linéaire	50 ans
Constructions composants : couverture	Linéaire	20 ans
Constructions composants : installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
Constructions composants : menuiserie intérieure	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks au sein de l'ESAT est déterminée de la manière suivante :

- Matières premières et approvisionnements : FIFO
- Produits d'entretien : FIFO

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances (a)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	9 348		9 348
Créances de l'actif circulant	550 729	550 729	
Charges constatées d'avance	28 355	28 355	
Total	588 432	579 084	9 348

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	668 414							668 414
Fonds propres avec droit de reprise	45 735							45 735
Ecart de réévaluation								
Réserves	2 687 671							2 687 671
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	2 300 945							2 300 945
Report à nouveau	186 641	(432 515)						(245 874)
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	(745 534)	(334 560)						(1 080 094)
Excédent ou déficit de l'exercice	(432 515)	432 515				(271 801)		(271 801)
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	(334 560)	334 560				(164 477)		(164 477)
Situation nette (sous-total)	3 155 946	-				(271 801)		2 884 145
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	271 311					(64 789)		206 521
Total	3 427 257	-				(336 590)		3 090 667

(1) ESSMS

Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

Dans le tableau de variation des fonds propres figurant dans l'annexe des comptes annuels de l'entité gestionnaire, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves ;
- report à nouveau ;
- excédent ou déficit de l'exercice.

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	668 414			668 414
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Réserves				
— Excédents affectés à l'investissement	1 756 282			1 756 282
— Réserves de trésorerie	578 951			578 951
— Réserves de compensation	296 879			296 879
— Excédents affectés à la compensation de charges d'amortissement	55 559			55 559

6.4.1.2 Fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle, provisoire, d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires	45 735	-	-	45 735

6.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		479 155
Dépenses refusées par l'AT ou inopposables aux tiers	649 325	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		539 728
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (congrés)	615 432	
Solde	245 874	

6.4.3 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le CASF fixe les règles

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	(271 801)	(432 515)
Dont résultat comptable sous gestion propre	(107 324)	(97 955)
Dont résultat comptable sous gestion contrôlée	(164 477)	(334 560)
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	116 618	(230 497)
Variation de la provision pour congés payés (en + ou -)	45 767	33 492
= Excédent ou déficit effectif global	(109 416)	(629 520)
Dont résultat effectif sous gestion propre	(107 324)	(99 319)
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	(2 092)	(530 202)

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise cependant que (désormais) à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés à la clôture de l'exercice provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ESAT Social	10 000					10 000	10 000
Aide à la contractualisation	15 000					15 000	15 000
Economie Groupe II	264 746					231 213	255 401
Résidence	29 909					29 909	29 909
Foyer de vie	123 377					123 377	123 377
CPEA	20 966		17 174			3 792	6 570
ESAT	90 494				16 359	74 135	95 545
TOTAL	289 746		17 174		16 359	256 213	280 401

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources disponibles à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les fonds non mouvementés font l'objet d'un projet de reprise sur les exercices à venir.

6.6 Provisions et passifs éventuels

6.6.1 Tableau de variation des provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Situations et mouvements				
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	271 311		64 789	206 521
Provisions pour risques	108 928		431	108 497
Provisions pour charges	540 417	14 004	17 198	537 223
Total	920 657	14 004	82 419	852 241

Les provisions pour charges comprennent 455 477 € de provisions pour indemnité de départ à la retraite.

6.6.2 Provisions réglementées

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Renouvellement d'immobilisations							
CPEA	113 300			57 296			56 004
ESAT social	103 574			4 546			99 028
Foyer de vie	4 000						4 000
Autres provisions réglementées							
CPEA	12 402						12 402
Foyer de vie	17 683			2 947			14 736
Foyer d'hébergement	7 842						7 842
ESAT social	10 122						10 122
ESAT commercial	2 389						2 389
Total	271 311			64 789			206 521

6.6.3 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provisions pour risques</u>							
Provisions litiges							
ESAT social	38 764						38 764
Fluctuation d'activité							
ESAT commercial	70 164				431		69 733
<u>Provisions pour charges</u>							
Provisions IDR							
CPEA	248 605				10 422		238 183
Foyer de vie	112 180		5 909				118 089
Foyer d'hébergement	52 773				6 777		45 996
SAVA	1 559		30				1 589
ESAT social	43 556		4 422				47 978
Association			3 642				3 642
Provisions RTT							
CPEA	81 745						81 745
ESAT social							
Total	649 346		14 004		17 629		645 720

6.6.3.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	455 477		455 477
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

- Selon la convention collective Handicapés : établissement et services pour personnes inadaptées et handicapées.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - ✓ La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans ;
- Taux d'actualisation : 3,98% ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0%.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Des statistiques propres.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **53%**.

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	3 511 598	2 394 800	738 173	378 625
Fournisseurs et comptes rattachés	607 415	607 415		
Dettes sociales et fiscales	1 296 774	1 296 774		
Autres dettes	31 206	31 206		
Produits constatés d'avance				
Total	5 446 993	4 330 195	738 173	378 625

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Association	23 032	
CPEA		4 445
Foyer de vie	473 401	
Foyer d'hébergement		95 245
SAVA	257	
ESAT commercial	84 292	
ESAT social		209 491
Résultat de l'exercice	271 801	

7.2 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

ETABLISSEMENTS	RESULTAT COMPTABLE N Excédent	RESULTAT COMPTABLE N Déficit	PROVISIONS CONGES PAYES 2025 Débit	PROVISIONS CONGES PAYES 2025 Crédit	REPRISE RESULTAT Excédent N-2	REPRISE RESULTAT Déficit N-2	RÉSULTAT CA N
ASSOCIATION		-23 032					-23 032
CPEA/MAS	4 445		30 716				35 161
FOYER DE VIE		-473 401	6 072				-467 329
FOYER D'HÉBERGEMENT	95 245		10 096				105 341
SAVA		-257		-1			-259
ESAT SOCIAL	209 491			-1 116	116 618		324 993
ESAT COMMERCIAL		-84 292					-84 292
Total	309 181	-580 982	46 884	-1 117	116 618	0	-109 416

7.3 Produits du compte de résultat

Catégories d'immobilisations	Montant en €
Prestations de services et production	512 332
Prix de journée	1 076 585
Dotations globales	6 671 418
Complément rémunération HT	1 040 037
Subventions	55 232
Divers	3 612
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	33 988
Total	9 393 204

7.4 Contributions et charges des contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes
Afférents à la certification des comptes	33 836*
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes	
Honoraires totaux	33 836*

*Les honoraires mentionnés sont TTC.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à : 116,10

L'information ci-dessus est ventilée par établissement :

Répartition des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
C.P.E.A.	54,87
ESAT	17,17
Foyer de vie	27,58
Foyer d'hébergement	12,18
SAVA	1
Association	3,30
Total	116,10

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération ou avantage en nature n'a été versé au 3 plus hauts dirigeants (bureau de l'association) en 2025.

Concernant la rémunération des dirigeants salariés, ceci reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

— Prêt n°012597C – Groupe Crédit Coopératif :

- / Montant global : 250 000,00 € ;
- / Durée : 180 mois ;
- / Echéance trimestrielle : 4 915,07 € ;
- / Capital restant dû : 47 851,71 € ;
- / ICNE : 43,00 € ;
- / Garanties : Gage de matériel et outillage pour un montant de 600 000,00 € et caution pour un montant de 66 346,97 €

— Prêt n°177338C – Groupe Crédit Coopératif :

- / Montant global : 404 500,00 € ;
- / Durée : 180 mois ;
- / Echéance mensuelle : 3 032,74 € ;
- / Capital restant dû : 374 511,90 € ;
- / ICNE : 1 099,37 € ;
- / Garanties : Nantissement de comptes-titres pour un montant de 101 122,75 €

— Prêt n°177339C – Groupe Crédit Coopératif :

- / Montant global : 595 500,00 € ;
- / Durée : 180 mois ;

- / Echéance mensuelle : 4 525,16 € ;
 - / Capital restant dû : 564 379,61 € ;
 - / ICNE : 1 802,37 € ;
 - / Garanties : Nantissement de comptes-titres pour un montant de 148 875,00 €
- Prêt n°149746C – Groupe Crédit Coopératif :
- / Montant global : 300 000,00 € ;
 - / Durée : 180 mois ;
 - / Echéance mensuelle : 1 752,28 € ;
 - / Capital restant dû : 219 667,36 € ;
 - / ICNE : 102,87 € ;
 - / Garanties : Nantissement de CIF enregistré pour un montant de 150 014,25 €

11 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

 Éclairer Entreprendre Réussir A.C.V.S.C.		Bilan Actif			
Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	82 110	43 662	38 448	
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 626	2 089	12 537	14 626
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	96 736	45 751	50 985	14 626
Immobilisations corporelles	Terrains	200 375	20 626	179 748	179 748
	Constructions	8 665 378	5 197 200	3 468 377	2 385 535
	Inst. techniques, matout. industriels	1 841 109	1 558 807	282 302	329 835
	Immobilisations corporelles en cours	178 208		178 208	690 652
	Avances et acomptes				
	TOTAL	10 885 072	6 776 635	4 108 437	3 585 772
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Participations et créances rattachées	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	4 066		4 066	6 430
	Prêts				
	Autres	9 347		9 347	10 116
	TOTAL	13 414		13 414	16 546
	Total I	10 995 423	6 822 386	4 173 036	3 616 945
Actif circulant	Stocks et en cours	11 866		11 866	8 313
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	253 682		253 682	297 167
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	315 194		315 194	355 173
	TOTAL	568 876		568 876	652 340
Divers	Valeurs mobilières de placement	326 883		326 883	320 524
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	2 293 647		2 293 647	4 005 910
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	16 671		16 671	95 429
	Total II	3 217 945		3 217 945	5 082 518
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	14 213 368	6 822 386	7 390 982	8 699 464
Révisions	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	561 164	561 164
	Fonds propres complémentaires	107 249	107 249
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	45 734	45 734
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	2 687 671	2 571 053
	Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	578 950	578 950
	Report à nouveau	186 314	560 198
	Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-94 876	242 803
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficit)	-432 514	-257 266
	Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-334 559	-221 388
	Situation nette (sous-total)	3 155 619	3 588 134
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	271 310	341 262
	Total I	3 426 930	3 929 396
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	289 746	275 349
	Total III	289 746	275 349
Provisions	Provisions pour risques	108 928	108 102
	Provisions pour charges	540 417	589 875
	Total IV	649 345	697 977
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 437 131	1 555 754
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 313	1 007 759
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 247 671	1 218 599
	Autres dettes	844	14 626
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total V	3 024 959	3 796 740
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	7 390 982	8 699 464
Révisés	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	283 962	275 081
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	240 526	229 043
dont parrainages	3 754	
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financiers		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 653 751	7 829 272
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécinats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	69 650	35 240
Utilisations des fonds dédiés		5 050
Autres produits	1 030 853	1 015 498
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	9 278 745	9 389 186
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	2 032 853	2 116 890
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	494 058	480 581
Salaires et traitements	5 060 083	4 942 365
Charges sociales	1 835 921	1 785 656
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	325 625	338 007
Dotations aux provisions	7 912	39 338
Report en fonds dédiés		
Autres charges	27 076	24 736
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	9 783 531	9 727 576
I. Résultat d'exploitation (I-II)	-504 786	-338 389

Compte de résultat

	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 676	13 756
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	18 676	13 756
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	18 134	3 857
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	18 134	3 857
2. Résultat financier (III-IV)	541	9 899
3. Résultat courant avant impôt (I-III-IV)	-504 245	-328 490
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		420
Sur opérations en capital	8 135	3 613
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	69 951	69 951
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	78 086	73 984
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 526	37
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2 526	37
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	75 560	73 947
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	3 830	2 685
Total des produits (I + III + V)	9 375 507	9 476 929
Total des charges (II + IV + VI + VII)	9 886 622	9 754 195
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-432 514	-257 266
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion confiée</i>	<i>-334 559</i>	<i>-223 388</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Compte de résultat simplifié (C.R.S.)

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société
d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous
le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 000 000 €, ayant son
siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055,
92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock,
tous droits réservés.



Éclairer
Entreprendre
Réussir

rydge.fr

 RYDGE Conseil